

Informations aux parents
Accueil de Loisirs Périscolaire « Les Cabotins »
2019-2020

Les inscriptions aux différents temps d'accueil se font de vacances à vacances

- **Les mardis et jeudis précédant la période de vacances scolaires pour la période scolaire suivante, de 17h30 à 18h30, en mairie** (ex : mardi et jeudi avant les vacances de Toussaint pour la période scolaire débutant après les vacances de Toussaint)
- **téléchargement des fiches d'inscription sur le site internet de la commune**, accessibles à partir du lundi de la semaine précédant les vacances scolaires. Ces fiches sont à transmettre à la mairie **le jeudi soir, au plus tard**, accompagnées du chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public (aucune inscription ne sera validée sans le paiement) ou en espèces prévoir obligatoirement l'appoint.
- **L'accueil occasionnel est possible les jeudis de 17h30 à 18h30** sous réserve du nombre de places disponibles (uniquement pour enregistrer à partir de la semaine suivante, aucune inscription possible pour la semaine en cours)

Particularités liées aux différents temps d'accueil

L'accueil du matin

A partir de 7h30 sans réservation préalable et sous réserve d'avoir complété la fiche d'inscription, fourni les pièces réclamées et s'être acquitté de l'adhésion annuelle à l'ALP DE 10euros par enfant pour l'année.

L'accueil du midi et la restauration scolaire

Accueil régulier de vacances à vacances (enregistrement mardi et jeudi veille de vacances) ou par accueil ponctuel sur inscription préalable, en mairie le jeudi soir de 17h15 à 18h30 pour inscrire à partir de la semaine suivante.

Les menus sont consultables au panneau d'affichage devant l'école et à l'ALP.

L'accueil du soir

Le programme des **activités proposées par l'équipe d'animation ALP et l'association du « Royaume des Neuf Fiefs »**, il sera également affiché à l'ALP et consultable sur le site internet de la mairie.

Les tarifs

Adhésion annuelle : 10€ (permettant l'accès à l'accueil du matin sans supplément)

Les tarifs du midi et du soir sont calculés **en fonction de 2 tranches de revenus** (QF < ou > à 1200€). Votre numéro allocataire CAF vous sera réclamé au moment de l'inscription. Pour les non-allocataires CAF l'avis d'imposition 2018, (sur les revenus 2017), est nécessaire pour le calcul de votre QF. A défaut nous appliqueront le tarif le plus élevé,

Grille tarifaire	Midi	Soir
QF < 1 200€	...4€	...1€
QF > 1 200€	... 4,50€	1.50€

**Le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Périscolaire agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et faisant l'objet d'une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (matin, midi et soir) est soumis à une réglementation nationale qui fixe le nombre d'enfants pouvant être accueillis en fonction du nombre d'animateur présents et les qualifications des animateurs. Cette réglementation nous interdit la priorisation des inscriptions en fonction de l'activité professionnelle des parents et nous impose la mise en place d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles,*

Bonne rentrée scolaire !!